

**Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc**  
Compte-rendu de la 1<sup>re</sup> réunion du comité de suivi  
Mairie de Lesparre-Médoc, 26 septembre 2023

---

***Ce compte-rendu présente les principales thématiques abordées lors de la 1<sup>re</sup> réunion du comité de suivi, les questions et propositions des participants ainsi que les échanges avec le porteur du projet.***

***Le diaporama présenté lors de cette réunion est joint en annexe du présent document.***

**Intervenants :**

- **Lucie LABARTHE**, cheffe de projet, VALOREM
- **Ronan FLEHO**, 2concert (animation)
- **Mathieu DAVID**, 2concert (animation)

\*\*\*

En ouverture de la réunion, il a été rappelé aux participants les engagements pris par VALOREM à l'issue de la concertation préalable menée en 2022, avant une présentation du cadre du comité de suivi, de son fonctionnement et un rappel de sa composition. Un tour de table a ensuite été fait pour que chacun puisse se présenter<sup>1</sup>.

Il a ensuite été demandé par un participant si une captation vidéo de la réunion était possible. A la demande de certains, un enregistrement audio a été autorisé. Par ailleurs, en réponse à plusieurs remarques émises sur l'horaire de la réunion et l'invitation tardive, 2concert s'est engagé à annoncer la prochaine réunion plus en amont et à trouver un horaire plus adapté.

**Présentation de l'avancement des études :**

Lucie LABARTHE a d'abord rappelé les différents scénarios étudiés (scénario à 12 éoliennes, scénario à 9 et à 8 éoliennes) avant de présenter **les enjeux naturels du site**, identifiés à partir des inventaires naturalistes (*slides 16 et 17*).

Concernant **les enjeux zones humides** (*slide 18*), l'analyse du milieu a confirmé la nécessité de déposer un dossier de déclaration « loi sur l'eau », obligatoire pour les surfaces impactées inférieures à 1 hectare. VALOREM devra donc réaliser une étude des zones humides et une étude hydrogéologique, qui seront réalisées en fin d'année 2023.

En termes **d'enjeux humains**, il a été précisé que la réglementation intégrait l'ensemble des habitations situées aux abords du site, les réseaux aériens, l'aérodrome de Saint-Laurent, la ligne à haute tension enterrée, les faisceaux Orange et TDF ainsi que les voiries. Par rapport à la distance réglementaire (500 mètres vis-à-vis des premières habitations), VALOREM a annoncé que la nouvelle implantation permettait **un éloignement minimum de 900 mètres**.

Sur la question plus spécifique du **risque incendie**, VALOREM a fait le choix de réduire le nombre de machines à 7 éoliennes en rapprochant les mâts et infrastructures, pour notamment réduire la zone d'interdiction des canadiens, qui passerait de 839 à 532 hectares. VALOREM travaille avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et a réalisé un état de l'art de la lutte anti-incendie en

---

<sup>1</sup> La liste des participants figure en page 4 de ce compte-rendu.

forêt à proximité d'éoliennes, d'où il ressort que chaque département a des modes d'interventions différents.

Aujourd'hui, le Règlement Interdépartemental de Protection de la Forêt Contre l'Incendie (RIPFCI) recommande notamment un recul au massif de 30 mètres, un débroussaillage de 10 mètres de part et d'autre des chemins et de 50 mètres autour des postes de livraison. Une **étude incendie** a été commandée à un bureau d'études spécialisé, qui sera intégrée à l'étude d'impact et qui permettra d'affiner la réflexion sur les mesures à mettre en place en termes de détection et de traitement du feu (boules anti-feu, caméras thermiques, vidéo-surveillance, drones, peintures anti-feu, ...).

#### **Présentation du nouveau scénario d'implantation :**

La réunion a également permis la présentation du **nouveau scénario d'implantation** (slide 21), qui tient compte des enjeux soulevés pendant la concertation préalable et des nouveaux inventaires réalisés.

Il a par exemple été décidé de retirer les éoliennes de la zone nord-est de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Le nombre de machines a été réduit mais la production du parc resterait la même, avec des machines estimées entre 7 et 7,2 MW.

Pour cette nouvelle implantation, VALOREM a terminé la **séquence « Évitement »** en positionnant autant que possible les éoliennes en dehors des zones à enjeux. Il reste des impacts, qui devront être définis dans les mois à venir avec les bureaux d'études et qui permettront de déterminer si le projet pourra ou non se poursuivre. Le cas échéant, le dépôt du dossier est prévu pour 2024.

#### **Questions des participants :**

Il a été demandé quel était le type de béton envisagé pour les fondations de l'éolienne et quel serait l'impact sur l'eau en sous-sol. VALOREM a répondu que l'étude hydrogéologique permettra de qualifier cet enjeu, et qu'un compte-rendu de cette étude pourra être rendu public et remis aux membres du comité.

Interpellé sur le risque de pollution de la nappe phréatique lié à l'huile utilisée, VALOREM a répondu que le sujet serait pris en compte dans l'étude de dangers.

VALOREM a également été interrogé sur l'inventaire en cours, qui avait été annoncé lors de la concertation préalable. VALOREM s'est engagé à rendre public les conclusions de cet inventaire, qui pourront être communiquées aux membres du comité et mises en ligne sur le site internet.

En réponse à une question sur la dérogation prévue pour les surfaces ayant reçues des subventions pour reboisement suite à la tempête de 1999, il a été précisé que les services de l'État ont répondu qu'il n'y avait pas de refus de défrichement par principe, mais une compensation était prévue. Concernant le projet de Lesparre, VALOREM va mener une étude de boisement qui permettra de connaître le niveau de compensation nécessaire en fonction des terrains concernés.

Une question a également été posée sur le démantèlement des éoliennes, des fondations, la remise en état des terrains et le financement de ces opérations. Il a été rappelé que des réponses à ces

questions avaient été apportées dans la Foire Aux Questions jointe en annexe du bilan de la concertation<sup>2</sup>.

Concernant les retombées fiscales prévues, il a été demandé quels seraient les montants exacts perçus par chaque collectivité concernée (commune, communauté de communes, département...). Les montants des retombées et leur répartition par collectivité sont présentés en page 4 du présent document.

Enfin, il a été demandé si les maires des communes alentours seront sollicités pour donner leur avis sur le projet. VALOREM a confirmé que cela pourra être fait dans le cadre de l'enquête publique pour les communes situées dans le périmètre, tout en précisant que la décision reviendrait au préfet en dernier recours. Il a également été rappelé que le projet avait été présenté en conseil communautaire et avait fait l'objet d'un avis négatif.

Enfin, au-delà du projet de Lesparre, les participants se sont inquiétés de la multiplication possible des projets éoliens en Gironde, notamment à la suite d'un récent article de Sud Ouest dans lequel le président-fondateur de VALOREM Jean-Yves GRANDIDIER a parlé de « déverrouiller » la Gironde.

#### **Sur l'opportunité du comité de suivi et les prochaines étapes :**

Plusieurs participants ont regretté que les informations présentées en réunion n'aient pas été communiqués en amont de la réunion, par exemple sur le site internet du projet. Il a été précisé que le comité de suivi est un cadre pour échanger sur l'avancée du projet, mais que les informations présentées seront plus largement rendues publiques.

De manière plus générale, alors que la question de l'utilité du comité a été ouvertement posée, il a été rappelé que cette première réunion visait à présenter l'état d'avancement du projet, et notamment le nouveau scénario d'implantation, et à échanger avec les participants sur leurs attentes pour les prochaines réunions.

Sur ce point, les participants ont souhaité que VALOREM reviennent devant le comité de suivi avec **des éléments concrets**, comme par exemple les conclusions des études en cours, afin qu'elles soient soumises au regard d'associations environnementales. Il a été proposé que VALOREM mette à disposition du public **la liste de toutes les études prévues**, avec un calendrier prévisionnel, comme indiqué ci-dessous :

- Inventaire faune/flore : Novembre 2023
- Étude de boisement : Décembre 2023
- Étude géobiologique : Janvier 2024
- Étude incendie : Janvier 2024
- Étude de dangers : Février 2024
- Étude hydrogéomorphologique : Mars 2024
- Étude d'impact : Avril 2024

Il a ainsi été convenu que **le calendrier des prochaines réunions serait déterminé en fonction de l'avancée des études**. Une prochaine réunion en décembre a été envisagée, qui pourrait porter sur l'inventaire faune/flore et sur l'étude de boisement.

---

<sup>2</sup> Cf. « Foire Aux Questions » du 31 mars 2023, volet « Le démantèlement du parc et le recyclage des éoliennes » (p. 15-17) : [https://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/wp-content/uploads/2023/03/Annexe-1\\_Foire-aux-questions.pdf](https://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/wp-content/uploads/2023/03/Annexe-1_Foire-aux-questions.pdf)

## Retombées fiscales :

---

Répartition IFER	FPU	k€
Commune	<b>20,00%</b>	68,0
EPCI	<b>50,00%</b>	169,9
Département	<b>30,00%</b>	101,9
Région	<b>0,00%</b>	0,0
<b>TOTAL</b>		<b>339,8</b>
Répartition CVAE	FPU	k€
Commune	<b>0,00%</b>	0,0
EPCI	<b>53,00%</b>	27,9
Département	<b>47,00%</b>	24,7
Région pour les CCI	<b>0,00%</b>	0,0
<b>TOTAL</b>		<b>52,6</b>
Répartition TF	FPU	k€
Commune	<b>49,00%</b>	8,5
EPCI	<b>10,00%</b>	1,7
Département	<b>38,00%</b>	6,6
État	<b>3,00%</b>	0,5
<b>TOTAL</b>		<b>17,4</b>
Répartition CFE	FPU	k€
EPCI	<b>97,00%</b>	21,9
Région pour les CCI	<b>3,00%</b>	0,7
<b>TOTAL</b>		<b>22,6</b>

\* **IFER** : Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

\* **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes)

\* **CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

\* **TF** : Taxe Foncière

\* **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises

\* **FPU** : Fiscalité Professionnelle Unique

**Liste des participants :**


---

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Thierry CHAPPELLAN</b>	Conseiller municipal de Lesparre-Médoc, adjoint à la jeunesse et au sport
<b>Sylvaine MESSYASZ</b>	Conseillère municipale de Lesparre-Médoc, adjointe à la communication
<b>Patrick BRU</b>	Citoyen
<b>Dominique BROCHARD</b>	Citoyen
<b>Sophie MARCHAND</b>	Citoyenne
<b>Jean-Yves NICOLAS</b>	Représentant de l'association (Médoc Éolienne ?)
<b>Johnny CARON</b>	Conseiller municipal de Naujac
<b>José BERTIN</b>	Représentant de Vent Debout Médoc
<b>Cédric PEYRAUD</b>	Citoyen
<b>Christian TALANDIER</b>	Citoyen
<b>Annick MONNIER</b>	Représentante de l'association Nature et Déplacement en Médoc
<b>Didier RICHARD</b>	Citoyen
<b>José CERRA</b>	Citoyen, conseiller technique DFCI Saint-Germain d'Esteuil
<b>Gilles LE GUILLY</b>	Représentant de l'association Vive La Forêt

L'ÉNERGIE  
D'AGIR



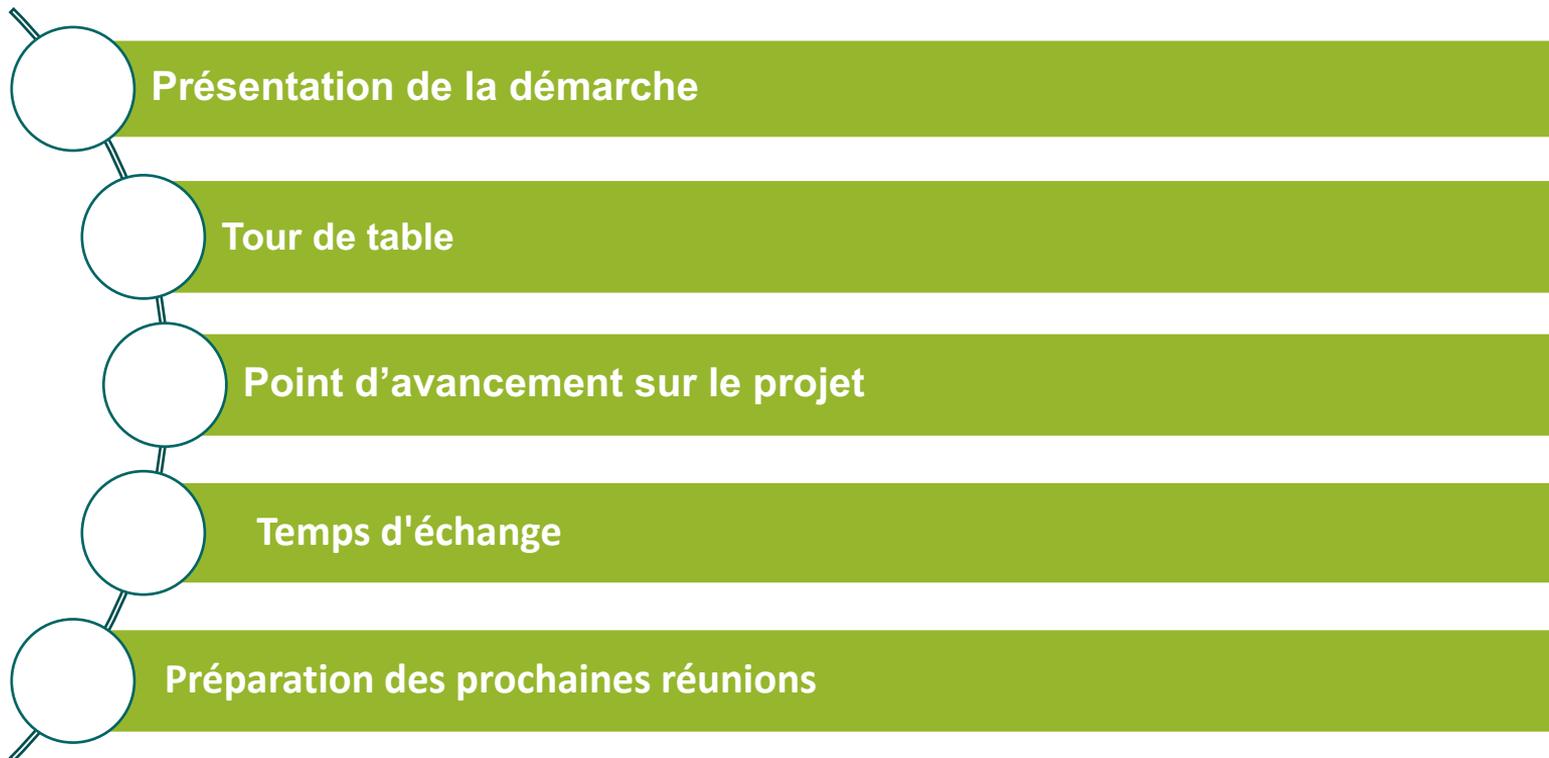
# Projet éolien de Lesparre

## Comité de suivi n°1

*26 septembre 2023*



# Programme de la réunion



# L'ÉNERGIE D'AGIR



**Le comité de suivi**

# Rappel de la concertation préalable menée en 2022

- Une concertation préalable au titre du Code de l'environnement
- **Calendrier** : 17 octobre – 30 décembre 2022 (11 semaines)
- **Périmètre de la concertation** : 32 communes (CC Médoc Cœur de Presqu'île + CC Médoc Atlantique)
- **9 temps d'échanges** organisés, ayant réuni près de **400 participants**
- **1 site internet** permettant de déposer des avis et questions [www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/](http://www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/)





# Les principaux engagements de VALOREM à l'issue de concertation préalable

**1** Une meilleure prise en compte du risque incendie (étude de boisement, étude incendie) en lien avec les professionnels du secteur

**2** Une implantation qui tient compte des retours du public : distance aux habitations, visibilité depuis le mémorial Vignes-Oudides, compatibilité avec les usages du site (sports, nature, chasse, mémoire, sylviculture...)

**3** La poursuite de l'information auprès du public tout au long de l'avancée du projet (site internet, newsletter, permanences...)

**4** La poursuite du dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire



# Quelle poursuite du dialogue ?

## Des entretiens techniques

Forêt

Sports nature

Élus

Environnement

Risque incendie

Mémoire

Chasse

### → Objectifs :

- Échanger sur certains aspects techniques du projet
- Contribuer à l'élaboration de mesures adaptées au site



## Comité de suivi

- Représentants des associations
- Citoyens volontaires
- Élus locaux

### → Objectifs :

- Informer sur l'avancée du projet
- Recueillir les avis et propositions
- Poursuivre la réflexion sur les alternatives à l'éolien



# Les objectifs du comité de suivi

- **Poursuivre le dialogue** avec les associations et les citoyens intéressés par le projet
  - **Informé sur l'avancée du projet**, de façon régulière et transparente
  - **Répondre aux questions** des participants
  - **Recueillir les remarques et propositions**
- Une démarche menée après la concertation préalable et **avant l'enquête publique**
  - **Des réunions régulières** à partir de septembre 2023



# Rappel des valeurs et principes de la concertation

- **La transparence** du processus de suivi et du partage des informations
- **La confiance** : les participants s'engagent à agir avec sincérité afin que les échanges se fassent dans un cadre de confiance.
- **La diversité** des points de vue et des opinions, d'où qu'ils viennent.
- **L'écoute et le respect** des autres participants.

# L'ÉNERGIE D'AGIR



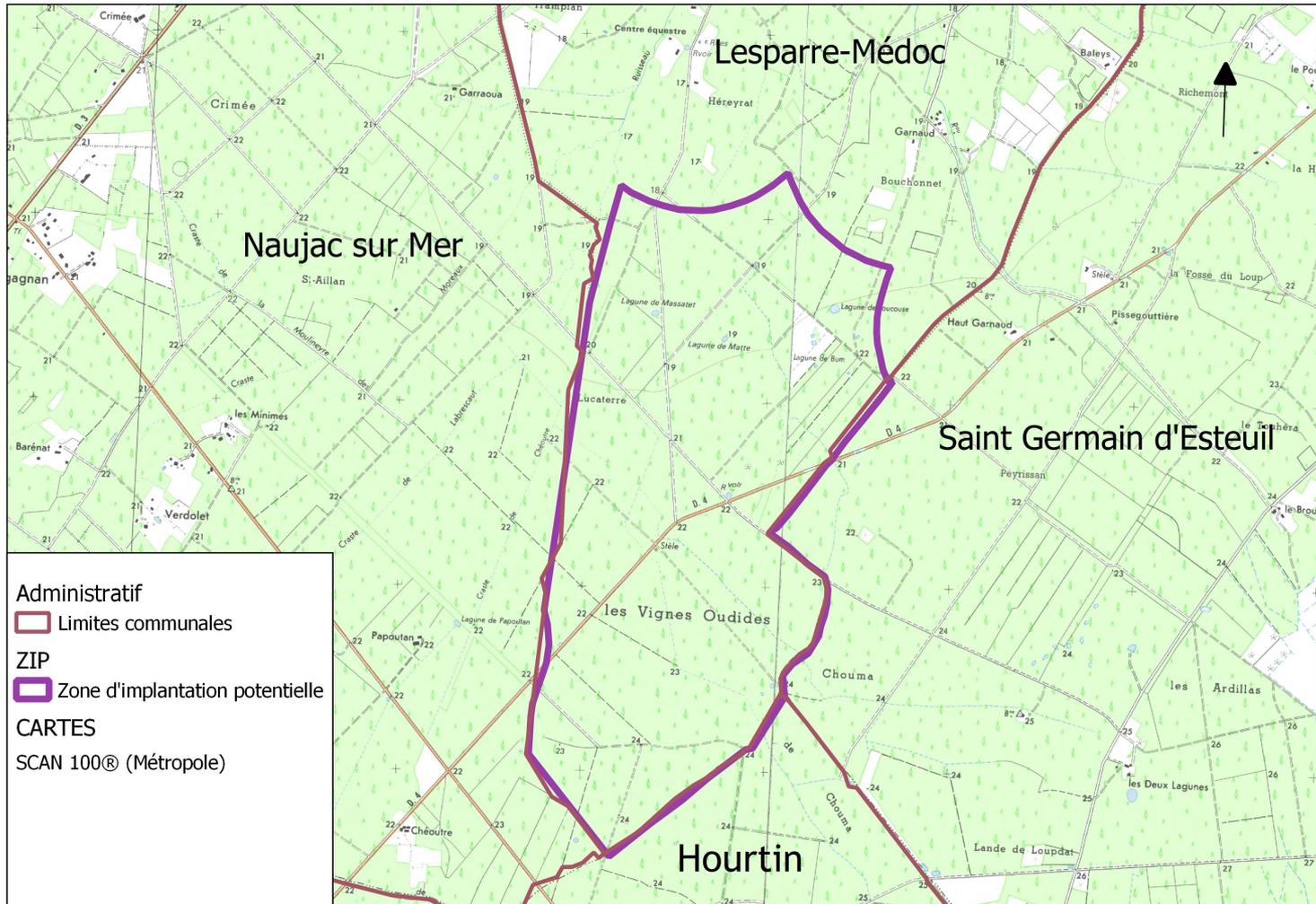
## Tour de table

# L'ÉNERGIE D'AGIR



## Point d'avancement sur le projet

Poursuite de l'état initial –  
qualification des enjeux

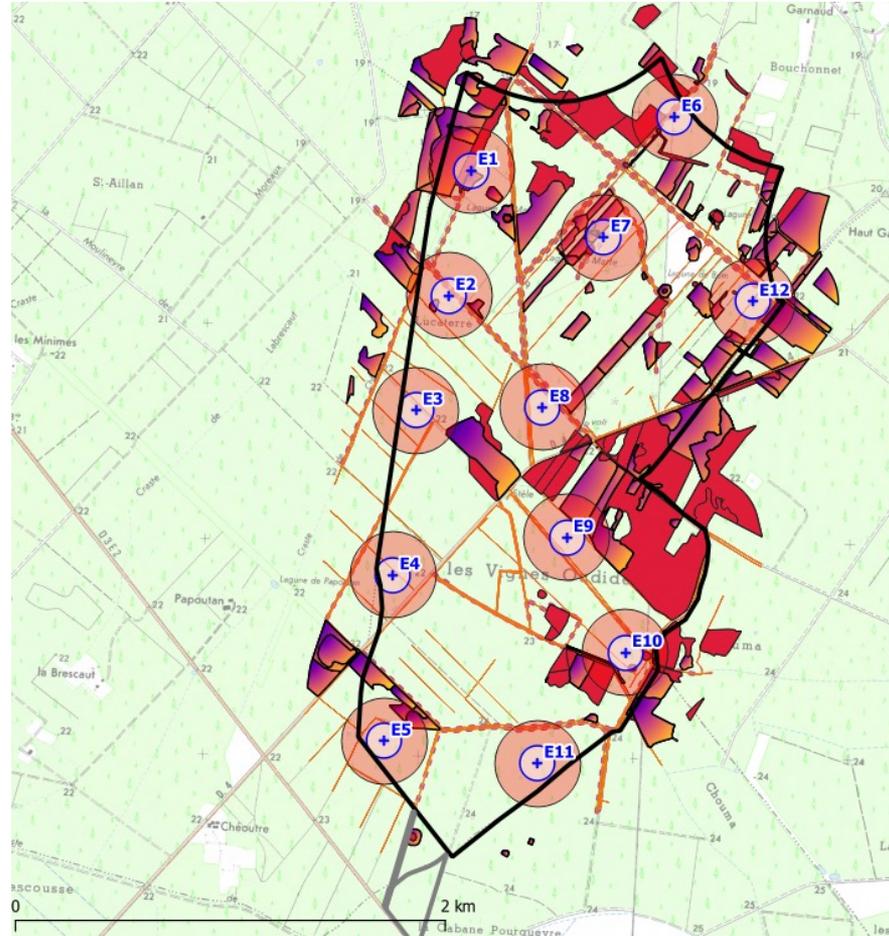




# Implantation à 12 éoliennes

 Zones à enjeux environnementaux

 Eolienne + débroussaillage



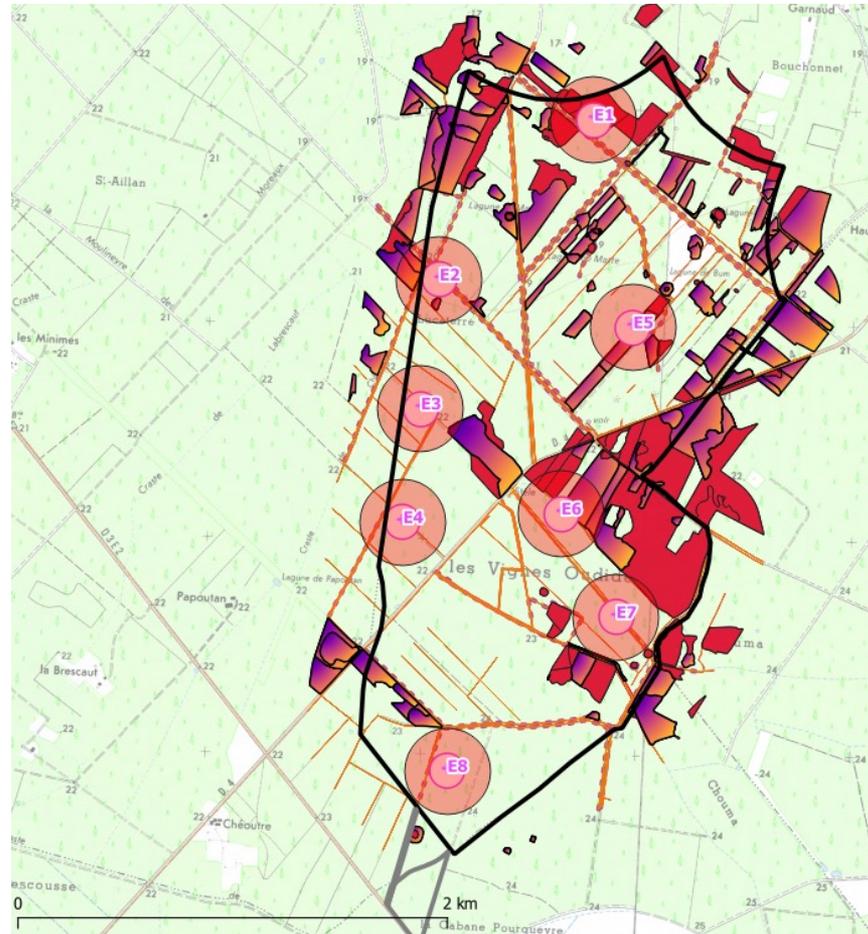




# Implantation à 8 éoliennes

 Zones à enjeux environnementaux

 Eolienne + débroussaillage





# **Tour d'horizon des enjeux naturels du site**

**Echelle rapprochée**

**Zoom sur les zones humides**

# **Tour d'horizon des enjeux humains du site**

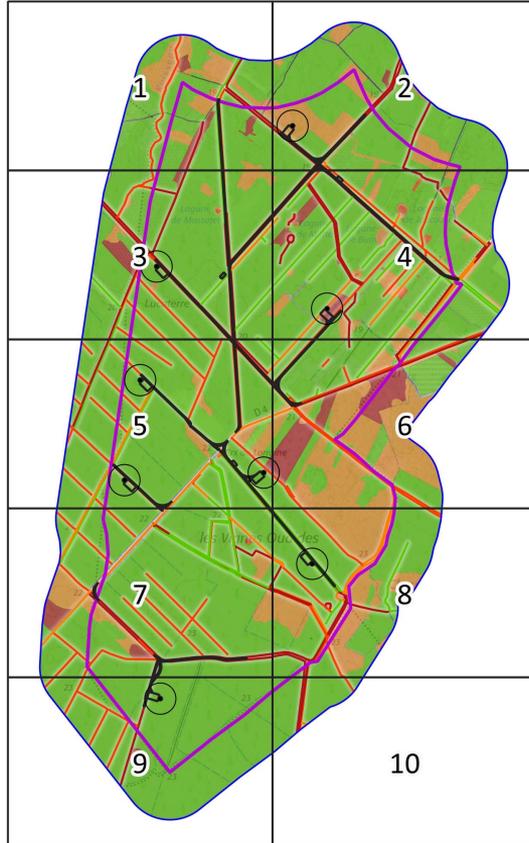
**Zoom risques incendie**

# **Définition de l'implantation, impacts et mesures**

# Environnement - Enjeux flores et habitats



Atlas des enjeux des habitats - Projet éolien : Lesparre-Médoc (33)



SCENARIO 8

## Légende

### Aménagements du projet

Scenario 8

### Enjeux Flore/Habitats surfaciques

Très fort  
Fort  
Modéré  
Faible

### Enjeux Flore/Habitats linéaires

Très fort  
Fort  
Modéré  
Faible

Projet éolien : Lesparre-Médoc (33)

Atlas des enjeux des habitats

SCENARIO 8

FORMAT : A3

ECHELLE : 1/27 500

CORRUS : L03

DATE : 20/09/2023

© ICR BO Orléans - ICR Environnement



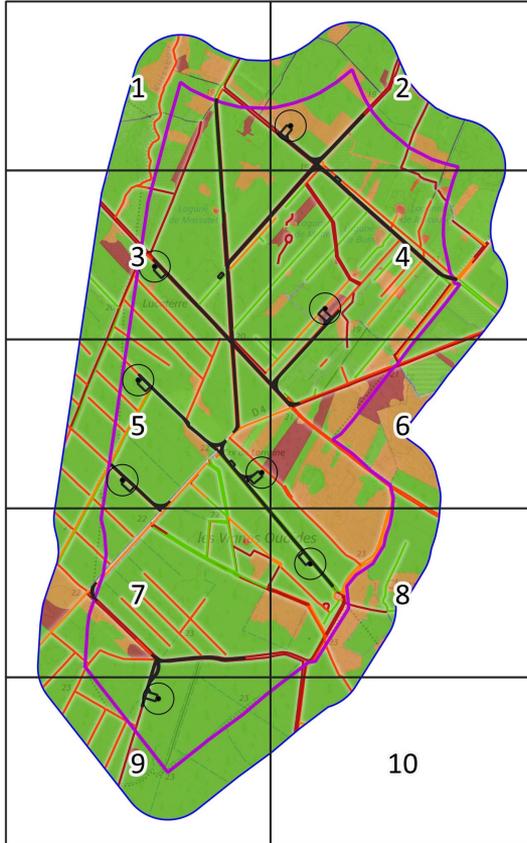
0 500 1 000 m

- Zone majoritairement constituée de boisements (pinèdes) et ponctuée de landes sèches ou humides
- Riche réseau d'habitats linéaires (crastes ou fossés de drainage)
- 12 habitats d'intérêt communautaire (évolution rapide, en lien avec les pratiques sylvicoles)
- 20 espèces floristiques patrimoniales dans la zone (surtout au niveau des crastes et des bandes enherbées des chemins)

# Environnement - Enjeux flores et habitats



Atlas des enjeux des habitats - Projet éolien : Lesparre-Médoc (33)



SCENARIO 8

## Légende

Aménagements du projet  
Scenario 8

Enjeux Flore/Habitats surfaciques  
Très fort  
Fort  
Modéré  
Faible

Enjeux Flore/Habitats linéaires  
Très fort  
Fort  
Modéré  
Faible

Projet éolien : Lesparre-Médoc (33)

Atlas des enjeux des habitats

SCENARIO 8

FORMAT : A3

ECHELLE : 1:27 500

CONTRAT : L03

DATE : 20/09/2023



© IGR BO Orléans - BCA Environnement

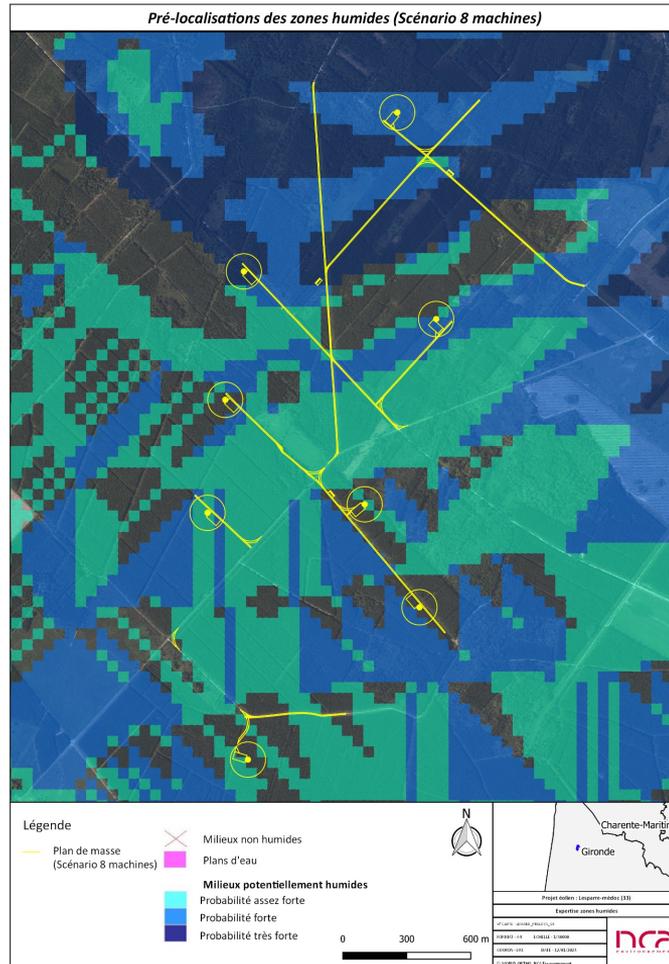
0 500 1 000 m

↓ Principales sensibilités ciblant :

- Les habitats d'intérêt communautaire (enjeu très fort)

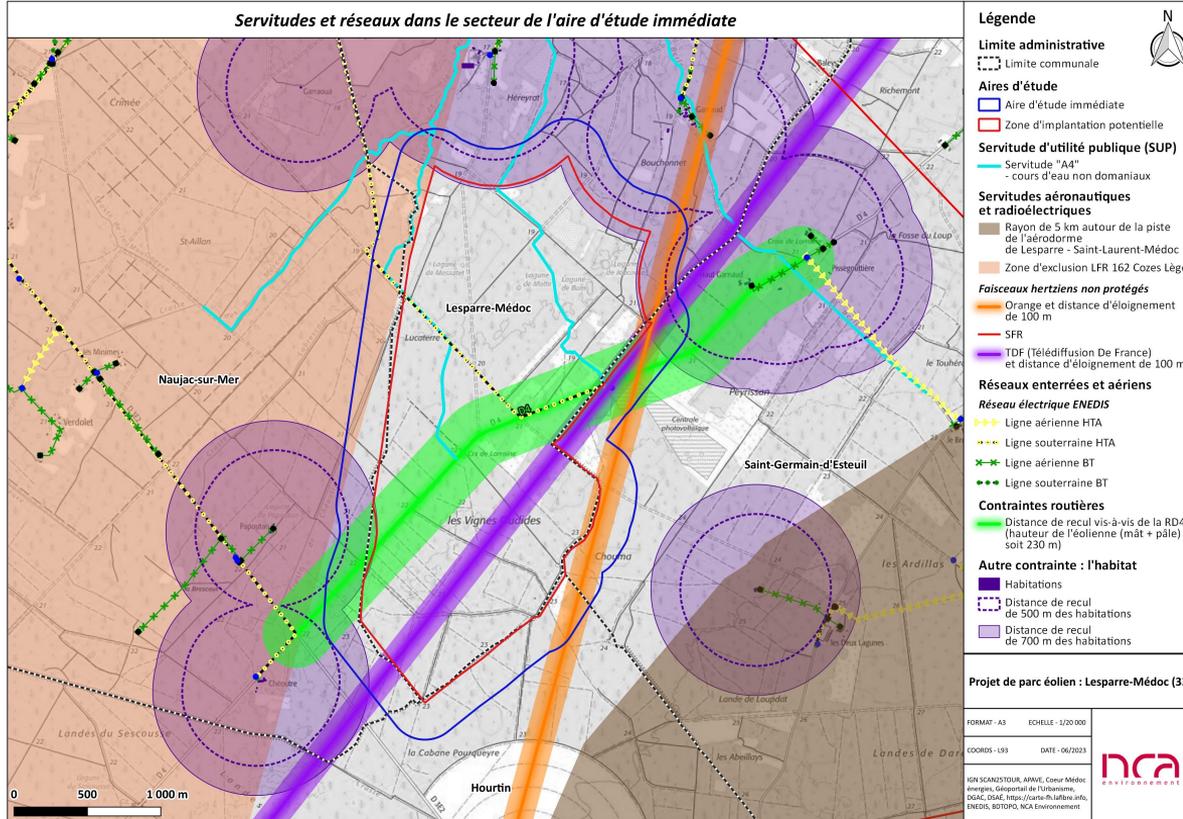
- La flore protégée (5 espèces dans la zone)

# Environnement - Enjeux zones humides



- ‡ Plusieurs zones humides recensées
- ‡ Calcul de la surface impactée au droit des aménagements
- ‡ Superficie de 0,67 ha pour le scénario à 8 machines (environ 9% du plan de masse)
- ‡ < 1 ha déclaration Loi sur l'eau

# Tour d'horizon des enjeux humains du site



**Risque incendie**

**Zone accélération renouvelables**



# Tour d'horizon des enjeux humains du site

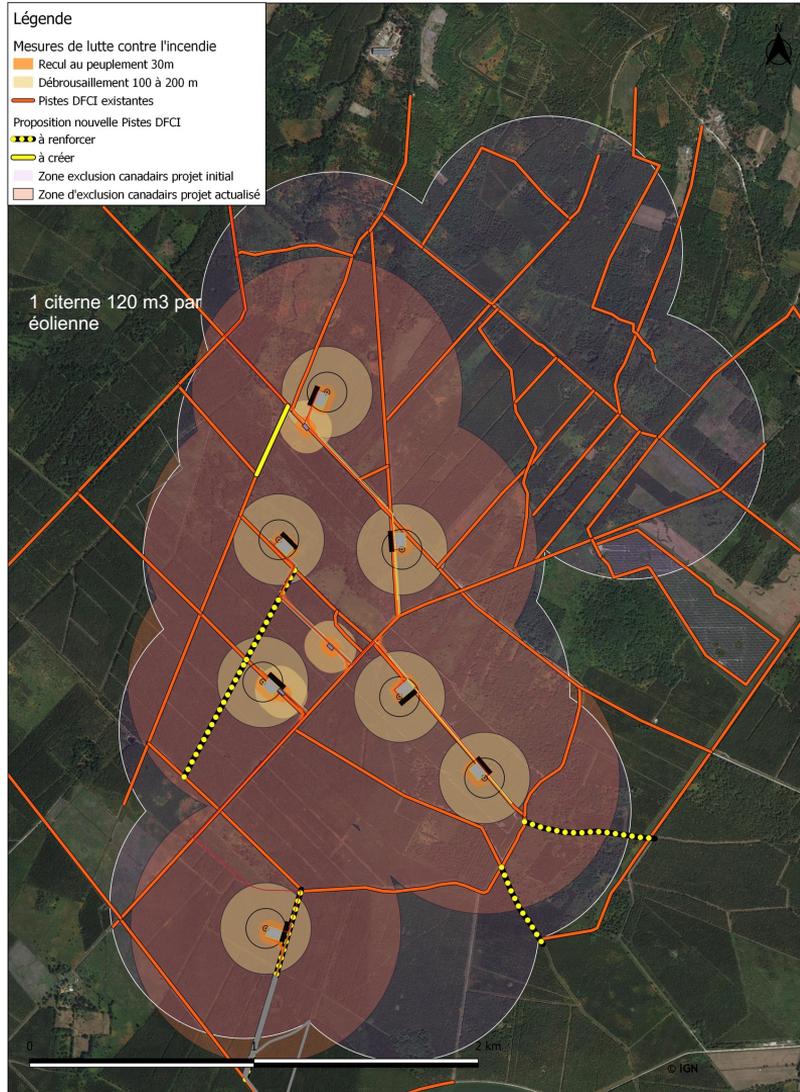
## Focus sur le risque incendie

Les recommandations du RIPFCI\* pour les éoliennes > à valider après étude incendie par SDIS Gironde

Etat de l'art sur la lutte incendie en forêt à proximité d'éoliennes : SDIS 35, 89, 34, 11, 81, 30

Pour aller plus loin, les pistes de détection et traitement du feu explorées :

- équipement de l'éolienne en boules antifeu
- levé de doute par caméras thermiques
- vidéo surveillance (acte malveillance)
- drones équipés de blockfire

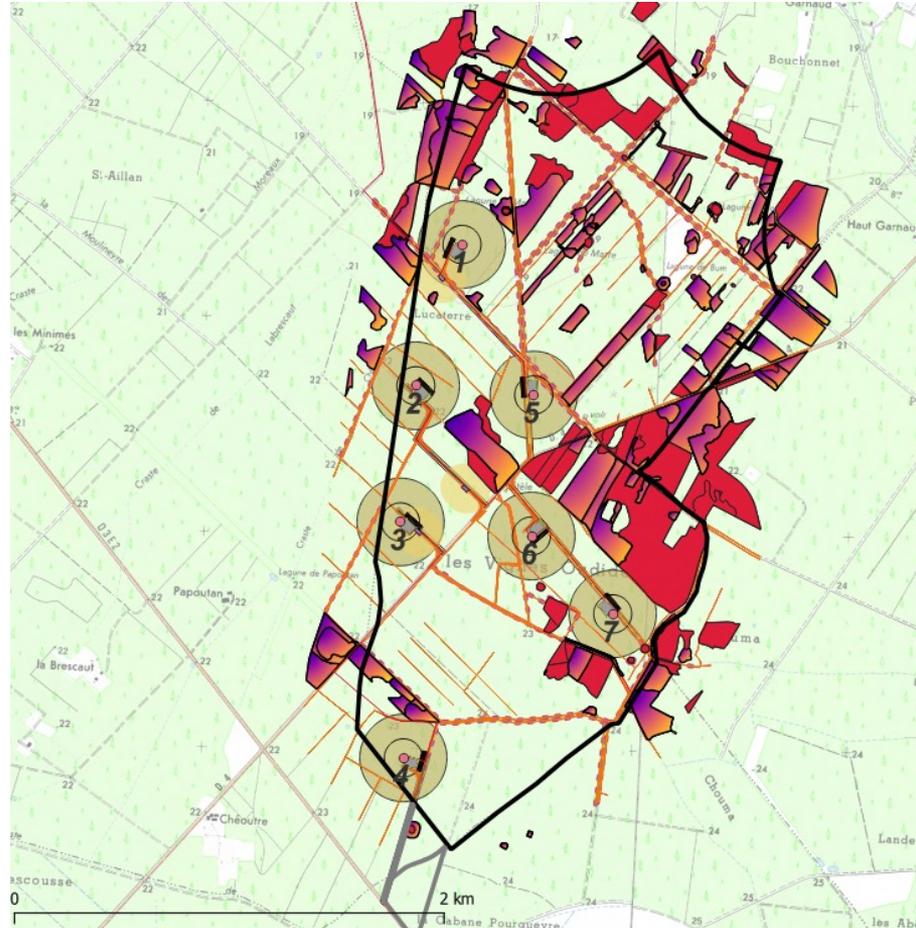




# Définition de l'implantation, impacts et mesures

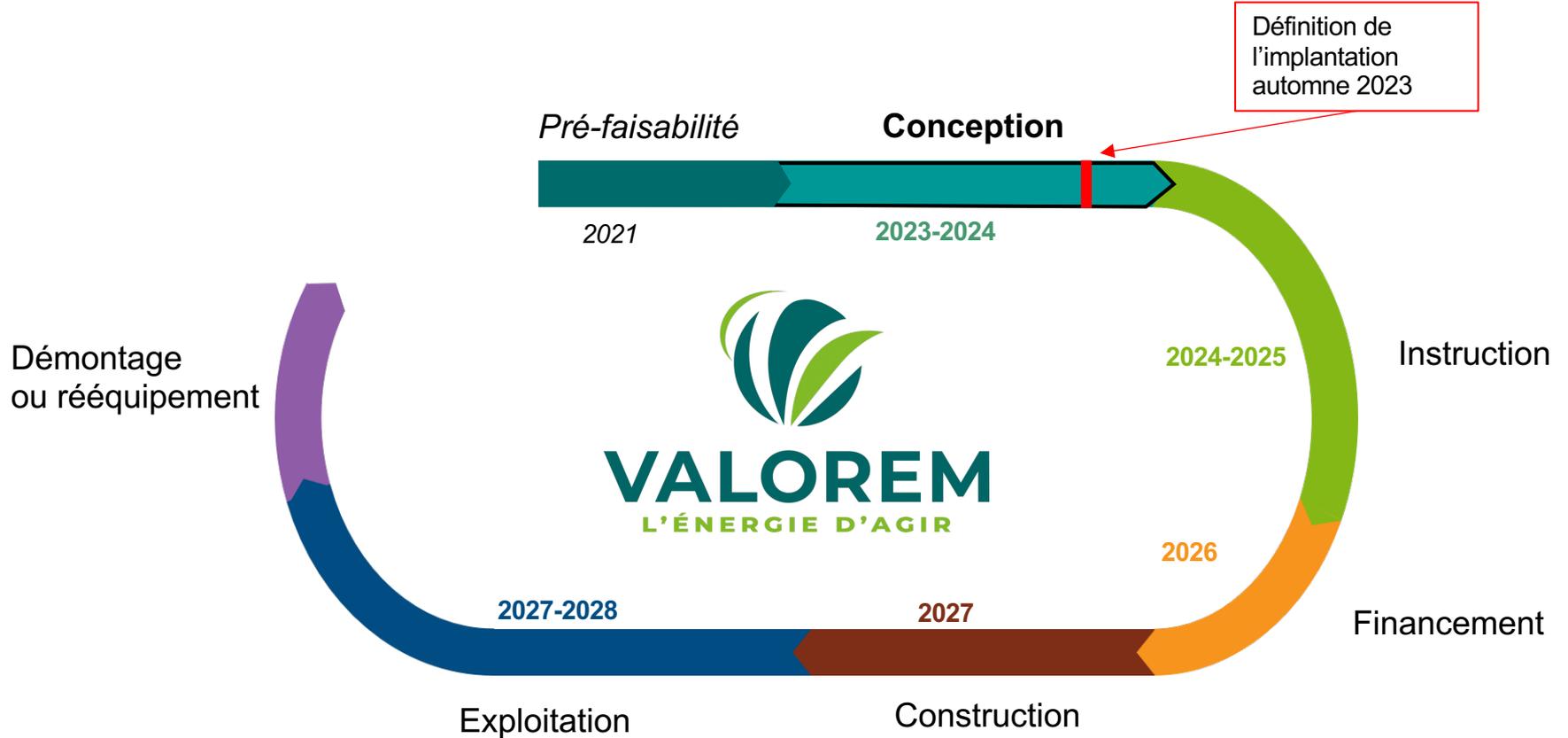
 Zones à enjeux environnementaux

 Eolienne + débroussaillage





# Le calendrier du projet





# Les prochains temps forts

01

## La concertation continue

- Comités de suivi
- Entretiens techniques
- Permanences publiques
- Lettres d'information

02

## Nouvelle implantation et dépôt DAE

- Volets impact et mesures
- Faisabilité
- Recevabilité

03

## La planification territoriale

- Identification des zones d'accélération
- Concertation territoriale
- Avis du Comité Régional de l'Énergie

# L'ÉNERGIE D'AGIR



## Temps d'échange

# L'ÉNERGIE D'AGIR



## Préparation des prochaines réunions



# Quel calendrier du comité de suivi ?

- Une 2e réunion début novembre 2023
- Une 3e réunion en janvier 2024
- ...



*Une invitation sera envoyée aux participants au minimum deux semaines avant la prochaine réunion*

# Quelles thématiques à aborder ?



*En comité de suivi ?*



*Lors des permanences ?*

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)

<https://monparcvalorem.lendosphere.com/>

[contact@valorem.com](mailto:contact@valorem.com)



**Lucie Labarthe**  
Cheffe de projets

[lucie.labarthe@valorem-energie.com](mailto:lucie.labarthe@valorem-energie.com)

